

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2008  
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45  
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30  
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30  
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude  
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30  
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30  
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30  
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan  
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15  
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30  
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30  
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul  
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30  
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30  
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45  
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**M.I.N. de Bordeaux-Brienne - Société Sicamus - Réalisation de serres horticoles et locaux annexes en maîtrise d'ouvrage déléguée - Clôture de l'opération - Quitus à la société BMA -Avenant n°4 à la convention de concession avec la société Sicamus- Autorisations.**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2000/385 du 26 mai 2000, le Conseil de Communauté a décidé la construction, au M.I.N., de serres horticoles et de locaux annexes, attenants à une aire de stationnement et de manutention couverte de 861 m<sup>2</sup>, d'un usage commun avec la société Rosedor. Ce projet incluait la démolition de la partie Est de la grande halle, avec la confortation des terrains en infrastructure.

L'enveloppe financière initiale, modifiée par délibération 2001/1226 du 14 décembre 2001, avait été portée à **2 149 531 € H.T.**, soit 2 570 839,08 € TTC. Il faut y ajouter la rémunération du maître d'ouvrage délégué, la société B.M.A, sur la base de 4% H.T. du montant H.T. des travaux et frais annexes, estimée à **91 469 € H.T.**, soit 109 396,92 € TTC.

La réception des travaux ayant été prononcée le 3 juin 2002, le délai de parfait achèvement est échu depuis le 3 juin 2003.

Conformément à la convention de mandat, le quitus peut être délivré suite à la demande du mandataire, après reprise des désordres éventuels.

Clôture des comptes de l'opération :

Le bilan financier de l'opération fait apparaître un coût des travaux et frais annexes (hors rémunération de B.M.A.), de **2 021 521,21 € H.T.** soit 2 417 417,98 € TTC.

Il est donc inférieur à l'enveloppe votée (-6 %).

La rémunération versée à B.M.A. est de **80 860,85 € H.T** soit 96 709,57 € TTC.

Il est à noter que pour cette réalisation, une distinction avait été faite, en application de la délibération précitée du 14 décembre 2001, entre les dépenses correspondant à la préparation du terrain (32,62% du total) et à la réalisation de la surface de stationnement et de manutention (11,49%), ainsi que celles liées à la réalisation de la surface commerciale

(55,89%). Cette clé de répartition a été confirmée par le maître d'ouvrage délégué, à l'issue de l'opération.

Seules les dépenses liées à la surface commerciale donnent lieu à un retour d'investissement, par une redevance annuelle réglée par le concessionnaire, la société Sicamus.

Au plan comptable, les résultats suivants ont été enregistrés :

- total TTC de l'opération Sicamus (hors rémunération du mandataire : 2 417 417,98 €
- montant HT réel : **2 021 521,21 €**
- montant HT proratisé : 2 196 149,61 €
- montant TVA ordonnancé : 221 268,37 €
- montant rémunération mandataire H.T. : 80 860,85 €

Le bilan financier fait l'objet d'une fiche explicative jointe en annexe. Les crédits correspondants ont été prélevés sur le chapitre 23 - compte 2313 – fonction 910 – CRB A750 –programme MCB09.

#### Redevance due par la société Sicamus concessionnaire

Le bilan financier étant établi, il est possible d'intégrer le coût réel de l'opération au calcul des redevances annuelles dues par le concessionnaire, à partir du coût de réalisation de la surface commerciale, soit **1 129 828,20 € H.T.** (pour une estimation de 1 201 298,26 € H.T.) et de **232 272,80 € H.T.** pour le parking (au lieu de 246 967,41 € H.T.).

Il convient donc de fixer par avenant n°4 à la convention tripartite signée avec la société Sicamus le 27 septembre 2000, le montant définitif de la redevance liée à la concession de la surface commerciale construite, sur la base de 6% H.T. de ce chiffre, dont 5% font l'objet d'un reversement annuel à la CUB, pour la surface commerciale construite.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la clôture de l'opération Sicamus
- **PRONONCER** le quitus en faveur de la société B.M.A. mandataire
- **ADOPTER** le texte ci-annexé de l'avenant n°4 à la convention signée entre la CUB, la Régie du M.I.N. de Brienne et la société Sicamus fixant le montant des redevances,
- **AUTORISER** M. le Président à signer ce document.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. CLAUDE SOUBIRAN

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 JUILLET 2008

PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2008

